

ASSEMBLEE COMMUNALE

18 juin 2013

à 20 h 15 au Battoir

Président : M. Pierre Petignat
Secrétaire : Mme Barbara Bourquin

Cette assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du district de La Neuveville le 17 et 24 mai 2013 et par tout ménage. 20 personnes sont présentes. Majorité absolue pour le droit de vote : 11

Absent : M. Didier Lecomte

Scrutateur : Mme Nicole Lecomte et M. Guanter Jean-Charles

1. Ouverture de l'assemblée

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée particulière étant donné que c'est la dernière assemblée de la commune mixte de Diesse. Le président souhaite aussi la bienvenue à M. Christophe Jeanneret, nouveau membre du Conseil communal depuis le 1^{er} janvier 2013. M. Petignat ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour avec une demande de modification suite au vote pour la fusion des 3 communes. Il s'agit de la suppression du point 5, approbation du règlement de la protection des données. La modification est acceptée par 17 voix et 3 abstentions. L'ordre du jour comprenant cette modification n'étant pas contesté, le président donne la parole à la responsable des finances, Mme Anne-Lise Lecomte pour l'introduction à la présentation des comptes.

2. Comptes 2012

En introduction, Mme Lecomte donne quelques informations concernant le résultat des comptes 2012. Pour l'établissement du budget 2012, il avait été tenu compte de la nouvelle loi sur la péréquation financière dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2012. Les effets prévus sur notre commune avec l'application de cette nouvelle loi représentaient une augmentation de prestations du canton pour un montant de fr. 88'000.- ce qui impliquait une diminution de la quotité d'impôt pour se situer dès l'année 2012 à 1.75. Ce changement de quotité a été adopté par le Conseil communal le 15 novembre 2011. Conformément au principe de l'introduction de cette nouvelle loi, l'approbation du budget était de compétence de l'exécutif si la quotité appliquée correspondait au calcul de compensation de prestations du canton. L'assemblée en a été informée le 15 décembre 2011. Le résultat du budget présenté prévoyait un excédent de revenus de 23'274.13 francs. Une amélioration de fr. 27'596.67 par rapport au budget est constatée. L'excédent de revenus 2012 est de fr. 50'870.80. Ce chiffre représente le résultat après avoir comptabilisé les dépréciations complémentaires pour un total de fr. 70'000.- qui se situent au patrimoine administratif dans les chemins communaux. Par ailleurs, une dépréciation du patrimoine financier, concernant le centre d'entretien, a été effectuée pour un montant de fr. 20'000.-. A relever, également, la constitution d'une provision dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et l'adulte. Il s'agit d'une charge (fr. 70.-/habitant= fr. 31'220.-) effective en 2012, ce qui justifie la provision, mais dont le décompte aura lieu en 2013 (dissolution). L'excédent de revenu se situe principalement au niveau des impôts dont le budget était d'environ fr. 190'000.- inférieur au montant des comptes 2012. Pour l'établissement du budget, un taux de

croissance de 0.50% avait été appliqué et un taux de -3.30% concernant la révision de la loi sur les impôts. Ces estimations se sont avérées trop pessimistes. A noter tout de même, que le résultat des impôts 2012 est inférieur au chiffre de 2011. Une différence de fr. 60'000.- est à relever.

Mme Lecomte donne ensuite connaissance du rapport des vérificateurs qui relève l'avance au financement spécial pour le service des déchets dont le résultat présente un excédent de charges pour la troisième année consécutive.

L'administratrice des finances poursuit la présentation selon l'ordre suivant :

Comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse : la répartition des coûts entre les 4 communes est présentée à l'assemblée. La part de Diesse se monte à fr. 60'178.05 dont un montant de fr. 5'936.75 est attribuée à l'école à journée continue. Aucune intervention dans l'assemblée n'étant demandée l'approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse est mise au vote : acceptée par 18 voix et 2 abstentions.

Comptes du collège du district : l'assemblée prend connaissance de la répartition du résultat entre les 5 communes concernées. La Neuveville, commune siège, prend en charge 15%, le solde est réparti entre les 5 communes selon les facteurs suivants : population résidante, le nombre d'élèves et la capacité contributive. La participation de fr. 36'289.10 pour Diesse représente le 6.13% du total. Aucune information complémentaire n'étant demandée par l'assemblée, l'approbation des comptes du collège est mise au vote: acceptée par 18 voix et 2 abstentions.

Comptes des sapeurs-pompiers du Plateau : il est donné connaissance du rapport de la caissière du syndicat. Le résultat est meilleur que prévu au budget. En plus des taxes d'exemption le syndicat touche une subvention de l'AIB dont le montant est identique par rapport à l'année précédente. Au vote, les comptes du syndicat des sapeurs-pompiers sont acceptés par 18 voix et 2 abstentions.

Comptes communaux : Sur la base de la récapitulation du compte de fonctionnement distribuée aux personnes présentes, une présentation sous forme de graphiques est commentée par la caissière, Mme Bourquin. Les premières présentations font ressortir la répartition des charges et revenus selon les tâches. Les postes les plus lourds sont la formation et l'enseignement ainsi que la prévoyance sociale. En ce qui concerne les revenus, la grande part est la tâche comprenant les finances et les impôts. Les graphiques suivants consistent à présenter une comparaison entre les comptes 2012, le budget et les comptes de l'année précédente. On constate qu'il n'existe pas de gros écarts entre le budget et l'année 2011. Dans l'assemblée, il est demandé la situation de la fortune au 31.12.2012, le montant figurant au bilan est de fr. 737'156.78. Au vote, les comptes communaux sont acceptés par 18 voix et 2 abstentions.

3. Modification du règlement concernant la garde des chiens et la taxe sur les chiens : approbation

Mme Schaller donne connaissance des modifications concernant le règlement communal en question. Il s'agit d'une adaptation suite aux modifications de la loi cantonale. La taxe décidée par l'assemblée auparavant sera fixée sous forme d'ordonnance par le Conseil communal. Les infractions ne seront plus réglées par des amendes mais par dénonciation sous forme de plainte à la police cantonale.

Dans l'assemblée la question est posée pourquoi ces modifications de règlement alors qu'à partir de l'année 2014 ce règlement n'existera plus avec la nouvelle commune fusionnée. S'agissant de modifications entrant en vigueur encore cette année, d'une part, et notre règlement actuel se basant sur des articles de loi cantonale qui n'existent plus, d'autre part, la commune avait l'obligation de procéder à ce changement encore pour 2013. Divers propos sont émis dans l'assemblée jugeant que cette modification super-

flue et pas très sérieuse. A la question concernant les propriétaires de chiens, il est répondu que pour les propriétaires, il n'y aura aucun changement. Au vote, l'approbation du règlement concernant la garde des chiens et la taxe sur les chiens est approuvée à l'unanimité.

4. Modification du règlement d'organisation du syndicat de l'école des Prés de Cortébert

Eric Brechbühl donne les explications à propos de la modification du règlement en question. Suite à la réforme du financement de l'école obligatoire, le calcul de la répartition entre les communes membres du syndicat de l'école des Prés de Cortébert subit des modifications. Le syndicat propose de modifier le RO dans le sens d'une meilleure répartition qui ne préterite pas les communes ayant peu ou pas d'enfants à scolariser. C'est le cas pour Diesse qui est membre de ce syndicat par rapport à la métairie de Diesse dont les enfants du métayer résidant sur place peuvent se rendre à l'école des Prés de Cortébert, ce qui n'est plus le cas depuis de nombreuses années. Sans la modification de ce règlement la participation de notre commune serait de fr. 3444.- pour 2013 alors qu'avec cette modification la participation reste environ au montant actuel de fr. 732.-. Cette modification reste valable dans le cadre de la fusion, la nouvelle commune restera membre du syndicat.

Au vote la modification du règlement d'organisation de l'école des Prés de Cortébert est acceptée à l'unanimité.

5. Mise en valeur des archives : voter un crédit de fr. 25'000.-

Mme Schaller informe de la procédure pour une mise à jour des archives par une institution spécialisée. Une offre à ce propos avait été demandée en 2012. Les communes de Prêles et Lamboing ont déjà fait les démarches dont les raisons sont d'une part, disposer d'un plan de classement compatible avec ce qui existe au canton et d'une systématique qui facilite les recherches, et d'autre part, procéder à un tri pour éliminer les documents dont le délai de conservation est échu. Dans ce travail de mise à jour, il sera tenu compte des travaux effectués auparavant. Le ou les emplacements des archives après la fusion ne sont pas encore définis. Au vote, l'approbation du crédit d'engagement pour la mise en valeur des archives communales est acceptée par 19 voix et une abstention.

6. Partie sud de l'ancienne Gravière, projet d'étude : voter un crédit de fr. 30'000.-.

M. Christophe Jeanneret donne connaissance de la proposition du Conseil communal pour l'aménagement de la « Groisière sud ». Il s'agit de la partie sud de l'ancienne Gravière qui est en zone de construction mais dont l'aménagement n'a pas encore été décidé. Les autorités souhaitent mettre la priorité sur un « éco quartier » si possible intergénérationnel avec différentes possibilités d'habitations comprenant 8 à 10 entités. Une pré-étude a déjà été présentée à ce propos. Afin de connaître les possibilités avec différentes variantes comprenant la vente totale ou partielle, le Conseil communal propose une étude de projet plus concret. Cette initiative est décidée avant la fusion afin de garder une priorité au projet. Il s'agit ici d'une démarche semblable à la première partie de la Groisière. Avant la décision d'aménagement, un projet d'étude avait été approuvé. Cette démarche est nécessaire même si l'aménagement était refusé par la suite. La mise en valeur de ce terrain est nécessaire car c'est la seule zone constructible à Diesse actuellement. Il est relevé dans l'assemblée que la population devrait être à l'écoute des anciens dont certains affirment qu'il est dangereux de construire dans cette Gravière.

Au vote, l'approbation du crédit d'étude pour la partie sud de l'ancienne Gravière est acceptée par 14 voix, 2 oppositions et 4 abstentions.

7. Correction de la route cantonale :

- **Remplacement des conduites d'eau et de canalisations : voter un crédit de fr. 1'100'000.-.**

Anne-Lise Lecomte donne les explications concernant les travaux de remplacement des conduites et des canalisations à l'occasion des travaux de correction de la route cantonale. Les conduites existantes sont en très mauvais état. Afin d'éviter d'ouvrir la route à plusieurs reprises et par souci d'économie, il a été décidé de procéder au remplacement des conduites et des canalisations en même temps que les travaux de réfection de la route cantonale comme c'était le cas lors des travaux de trottoirs le long de la route de Lamboing.

Madame Lecomte donne quelques précisions des raisons de retard du début des travaux, à savoir que les dernières dates annoncées par le canton en raison des restrictions budgétaires sont 2015, voire encore plus tard.

M. Joël Racine, représentant le bureau d'ingénieurs Rufer mandaté pour l'établissement des plans et l'estimation des coûts, donne quelques informations techniques sur la base de plans présentées à l'assemblée. Les travaux sont prévus sur 3 ans. Même avec du retard, le crédit nécessaire au financement ne devrait pas varier vu les fluctuations de prix vers le haut comme vers le bas dans ce domaine. A la question pourquoi les travaux de remplacements de ces installations vétustes ne se sont pas faits avant, il est répondu qu'il s'agit d'une question de temps et de coûts.

- **Aménagements communaux liés aux travaux de la route cantonale : voter un crédit de fr. 170'000.-**

Le crédit de 170'000.00 représente le coût des travaux à l'échelle communale prévus en même temps que la correction de la route cantonale. Il s'agit, entre autres, de la réfection des fontaines avec la remise en état des dallages, les intersections avec les routes communales ainsi que les bordures diverses. Sont englobés dans ce montant, les travaux pour un éventuel abri de bus. Une marge a été comptée pour les fontaines, marge qui ne sera peut-être pas utilisée totalement, soit un montant de 10'000.- par fontaine.

Au vote, le crédit de 1'100'000.- pour le remplacement des conduites d'eau et de canalisations est accepté par 17 voix et 3 abstentions.

Le crédit de fr. 170'000.- pour les aménagements communaux liés aux travaux de la route cantonale est accepté par 18 voix et 2 abstentions.

8. Informations du Conseil

Le président donne la parole à M. Eric Brechbühl qui donne quelques informations concernant le télé-réseau. Le syndicat du télé-réseau est en bonne santé ainsi que notre service du télé-réseau qui n'enregistre pas d'excédent de charges ces dernières années. Dès 2014, le système analogique va disparaître complètement. Pour les abonnés qui désirent garder leur ancienne télévison, il y a la possibilité d'obtenir des « box » pour la conversion en numérique.

M. Brechbühl, en tant que représentant des écoles au Conseil communal, fait part des soucis de transports de bus des élèves du Plateau. Suite à une plainte avec exigence que tous les enfants soient assis dans le bus, la commission scolaire a fait une demande d'offre. Les coûts étant très élevés, cette décision devra être prise dans le cadre du budget et approuvée par l'assemblée. Mais il est précisé que la situation actuelle étant légale, cet investissement très lourd n'est pas une nécessité. A relever, également que la subvention cantonale de fr. 120'000.- n'est plus assurée pour les années à venir.

M. Christophe Jeanneret, responsable des affaires culturelles au Conseil communal, a rencontré le GAD (groupe animation Diesse) soutenu financièrement par la commune. Il a trouvé un comité très motivé présentant un programme riche et intéressant. Leur propre site a été créé. M. Jeanneret remercie le groupe pour son excellent travail et rappelle la prochaine activité, nettoyage du chemin botanique, qui aura lieu le 29 juin 2013.

Marie Claude Schaller, maire depuis le 1^{er} janvier 2012, présente un petit historique de ses mandats, d'abord en tant que conseillère et ensuite à la mairie. Un changement aura lieu à la fin de cette année vu la fusion des 3 communes. Elle remercie les Conseillers de la bonne collaboration et souhaite les bons vœux pour l'avenir à chacun.

9. Divers

Suite aux travaux de réfection des chemins, une forte détérioration est constatée sur certains chemins refaits. Le Conseil prend note.

La commune de Prêles a fait certaines démarches concernant l'économie de l'éclairage public, il est demandé dans l'assemblée si à Diesse une même réflexion pourrait avoir lieu. La maire informe qu'il y a déjà eu des entretiens avec FMB à ce propos, les premières mesures d'économies n'auraient pas été concluantes car la séparation des secteurs demandaient de nouvelles installations. Aujourd'hui, la situation paraît différente et la réflexion sera remise à l'ordre du jour.

Il est demandé dans l'assemblée pourquoi la réception Swisscom TV était si mauvaise. La commune de Diesse est propriétaire du télé-réseau qui fonctionne avec Cablecom. C'est un réseau qui fonctionne bien et qui est favorisé par la commune. Elle n'a pas intérêt à soutenir une amélioration d'un autre réseau. M. Brechbühl précise que les prestations sont les mêmes que Swisscom TV, la seule différence étant la prestation qui permet d'acheter les événements sportifs.

Pour terminer, le président souhaite également apporter le mot de conclusion dans le cadre de cette dernière assemblée de la commune de Diesse. Il souhaite bon vent à la nouvelle commune. Il rappelle que le principe de la démocratie donne aussi place aux opposants. Il remercie anciens et actuelle maires ainsi que les Conseillers pour leur engagement. Le secrétariat est aussi remercié ainsi que le Copil (comité de pilotage) qui a fonctionné dans le cadre de l'étude de la fusion et qui participera à la mise en place de la nouvelle commune. M. Petignat souhaite longue vie à cette nouvelle commune.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 22h25 et invite à partager le verre de l'amitié.

